

ANNONCES LÉGALES



Publiez vos marchés publics

- ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

Publiez vos formalités

- ledauphine.viedessocietes-eurolegales.com

AVIS

Enquêtes publiques



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Relative au projet de révision de la Charte du Parc naturel régional du Vercors

Le public est informé qu'en application du Code de l'environnement et de l'arrêté du Président du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, n°2023/03/00127 en date du lundi 6 mars 2023, une enquête publique est ouverte sur le territoire des 106 communes du périmètre d'étude du Parc naturel régional du Vercors. Cette enquête, qui porte sur la révision de la charte du Parc naturel régional du Vercors dans le cadre du renouvellement de son classement, se déroulera :

Du mercredi 29 mars 2023 à 09h00

au vendredi 28 avril 2023 à 18h00

Le dossier sera consultable dans les lieux désignés dans le tableau ci-dessous, depuis le site internet du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (www.auvergnerhonealpes.fr) et celui du Parc naturel régional du Vercors (www.parc-du-vercors.fr). Il comporte les éléments suivants : le projet de charte du Parc naturel régional du Vercors, le projet de plan du Parc naturel régional du Vercors (la carte stratégique, les cartes thématiques, le zoom Communauté de communes du Massif du Royans-Vercors, le zoom Communauté de communes du Royans-Vercors), les annexes du projet de charte du Parc naturel régional du Vercors, le cahier des Paysages - inventaire, le cahier des Paysages - objectifs de qualité paysagère, le diagnostic du Parc naturel régional du Vercors, le bilan-évaluation de la Charte 2008-2018 du Parc naturel régional du Vercors, le rapport de l'évaluation environnementale, l'avis de l'Autorité Environnementale et le mémoire en réponse, les avis-notes et délibérations des différentes instances (avec une note sur l'insertion de l'enquête publique dans la procédure de classement du Parc et le bilan de la concertation).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les personnes intéressées pourront consulter le dossier et consigner leurs observations, propositions et contre-propositions :

- sur les registres déposés dans les lieux de permanence, listés dans le tableau ci-dessous, aux heures d'ouverture habituelles de ceux-ci ;
 - par écrit, par voie numérique à l'adresse charte-parc-vercors@registredem.fr ou par courrier postal au Parc naturel régional du Vercors à l'attention de la Présidente de la Commission d'enquête - 255 chemin des fusillés - 38250 Lans-en-Vercors ;
 - par oral aux membres de la Commission d'enquête lors des permanences qui se tiendront aux lieux, jours et heures mentionnées ci-après ;
 - numériquement sur le registre dématérialisé : <https://www.registredem.fr/charte-parc-vercors> Madame Capucine MORIN (Présidente de la Commission d'enquête), Madame Michèle SOUCHERE et Monsieur Henri VIGIER se tiendront à la disposition du public pour recueillir les observations éventuelles des intéressés, aux jours, heures et lieux précisés dans le tableau ci-dessous.

Par ailleurs, au moins un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public afin qu'il puisse consulter le dossier d'enquête et présenter ses observations et propositions, aux lieux, dates et heures suivants :

VILLE	PERMANENCE DES COMMISSAIRES ENQUÊTEURS
Autrans-Méaudre (Mairie d'Autrans)	Jeudi 13 avril de 15h à 17h
Beaufort-sur-Gervanne (Mairie)	Mercredi 26 avril de 16h à 18h
Châtillon en Diois (Mairie)	Vendredi 14 avril 9h à 11h
Chichilianne (Mairie)	Mardi 18 avril de 9h à 11h
Die (Mairie)	Mercredi 5 avril de 9h à 11h
Gresse-en-Vercors (Mairie)	Vendredi 21 avril de 9h à 11h
Hostun (Mairie)	Samedi 1er avril de 9h à 11h
La Chapelle en Vercors (Mairie)	Mercredi 12 avril de 10h à 12h
La Rivière (Mairie)	Mardi 11 avril de 16h à 18h
Le Gua (Mairie)	Lundi 24 avril de 9h à 11h
Pont-en-Royans	Jeudi 06 avril de 16h à 18h
Maison France Services	
Saint-Jean en Royans (Mairie)	Jeudi 13 avril de 10h à 12h
Saint-Vincent la Commanderie (Mairie)	Lundi 17 avril de 16h à 18h
Seyssinet-Pariset (Mairie)	Mercredi 26 avril de 10h30 à 12h30
Villard-de-Lans (Mairie)	Lundi 03 avril de 15h30 à 17h30

En vue de permettre leur lecture par le public, les observations adressées par courrier postal ou voie électronique seront annexées au registre d'enquête mis à la disposition du public au siège de l'enquête (Maison du Parc - 255 chemin des fusillés - 38250 Lans-en-Vercors) ainsi qu'au registre dématérialisé (<https://www.registredem.fr/charte-parc-vercors>) dans les meilleurs délais. Par ailleurs, les observations reçues sur les registres papier dans les différents lieux d'enquêtes seront annexées au registre dématérialisé dans les meilleurs délais.

Sauf en cas de demande d'anonymat, toutes les contributions reçues, quelle que soit leur forme seront mises en ligne sur le site du registre dématérialisé et pourront ultérieurement être résumées, dans le rapport d'enquête ou ses annexes mises en ligne après l'enquête, avec mention du nom du contributeur et de sa commune de résidence. Si le contributeur demande l'anonymat, sa contribution sera publiée avec les seules mentions de son prénom et de sa Commune de résidence si ces derniers sont fournis.

Une copie du rapport et des conclusions motivées seront tenues à la disposition du public pour une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête, dans chacun des lieux de permanence de l'enquête publique, les Préfectures de l'Isère et de la Drôme ainsi qu'au Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes. Ils seront consultables sur les sites internet suivants : www.auvergnerhonealpes.fr et www.parc-du-vercors.fr.

A l'issue des consultations prévues par le Code de l'environnement, notamment aux articles L. 333-1 et R. 333-7 et de leurs résultats, le projet de Charte du Parc naturel régional du Vercors révisé, sera adopté par décret. Il portera renouvellement du classement et nouvelle définition de son périmètre pour une durée de quinze ans.

346665700

PREFET DE LA DRÔME

Avis d'enquête publique

Plan de Prévention des Risques Naturels - inondation de la commune de CHABEUIL

Par arrêté préfectoral du 16 mars 2023, une enquête publique environnementale sur le projet susvisé est prescrite sur la commune de CHABEUIL. Ce dossier est présenté par la Direction Départementale des Territoires de la Drôme.

Cette enquête d'une durée de 38 jours consécutifs se déroulera du lundi 24 avril 2023 au mercredi 31 mai 2023 inclus.

Des informations peuvent être demandées auprès du responsable de projet : Direction Départementale des Territoires de la Drôme - Service Aménagement du Territoire et Risques.

Pôle Risques - 4 place Laennec - BP 1013 26015 VALENCE

346971400

CONTACTS DROME ARDÈCHE

04 75 79 78 56

04 75 72 77 53

LDLlegales26@ledauphine.com

LDLlegales07@ledauphine.com

LE DAUPHINE

libéré

Le Journal d'Annonces Légales de référence

Mentions légales : Dans le cadre de la transparence de la vie économique, les parutions des annonces judiciaires et légales sont régies par l'Arrêté du 21 décembre 2012 modifié le 16 décembre 2019, qui fixe les règles de présentation ainsi qu'une tarification obligatoire, soit 1,91 € HT/mn colonne pour 2020.

- Lundi 15 mai de 13h à 16h

A l'issue de l'enquête publique, les registres seront clos par le commissaire enquêteur qui disposerà d'un mois pour remettre son rapport et ses conclusions à MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant une durée d'un an à l'issue de l'enquête publique :

- Sur le site internet de MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION : <https://www.montelimar-agglo.fr/>, rubrique « aménagement » - « urbanisme » - « aménagement du territoire et planification » ;

- Sur le site de [register-dematerialise.fr/4551](https://www.register-dematerialise.fr/4551) accessible via le site internet de MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION, même rubrique qu'à l'alinéa précédent ;

- A la Direction de l'Urbanisme de MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION, 2 rue du 45ème Régiment de Transmission à MONTÉLIMAR ;

- A la Préfecture de la Drôme.

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues par la loi N° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée.

A l'issue de la procédure, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération se prononcera par délibération sur la Déclaration de Projet Important Mise en Compatibilité (DPEMC) n°2 du PLU, soumise à évaluation environnementale, de la commune de MONTBOUCHER-SUR-JABRON.

L'objet de la procédure consiste à permettre la valorisation d'un site commercial en friche, en entrée de ville, afin d'y bâtir, notamment, des équipements publics, projet jugé d'intérêt général. Ce site est situé le long de la route de Sauez, entre le bourg et l'autoroute A7 à l'emplacement de l'ancienne discothèque « l'Agora ». La procédure est soumise à évaluation environnementale et à l'accord du préfet pour son ouverture à l'urbanisation.

La présente procédure vise donc à :

- Compléter le Rapport de Présentation en justifiant l'intérêt

général du projet, l'ouverture à l'urbanisation, la mise en

compatibilité des pièces du PLU au projet jugé d'intérêt général

et la compatibilité de cette procédure au regard des documents de norme supérieure. Cet additif comprend l'Evaluation

Environnementale ;

- Adapter une des orientations du Projet d'Aménagement et de

Développement Durables (PADD) afin d'identifier le site en

secteur d'équipements collectifs futurs ;

- Réaliser une étude de dérogation à la loi Barnier qui s'applique

sur ce site du fait de sa proximité avec l'autoroute A7, pour

réduire la bâche inconstructible de 100 mètres depuis l'axe de

l'autoroute ;

- Élaborer une Orientation d'Aménagement et de

Programmation (OAP) sur le site du projet, pour fixer un cadre

au projet et intégrer les mesures paysagères, sécuritaires™

définies par l'étude de dérogation à la loi Barnier ;

- Créer un sous-secteur pour le site du projet (UDc1) dans le

Règlement graphique et écrire du PLU avec quelques règles

spécifiques en termes d'occupations du sol, d'implantation,

de hauteur, d'imperméabilisation, etc.

L'autorité compétente en matière de PLU est

MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION, Maison des Services

Publics, 1 avenue Saint-Martin à MONTÉLIMAR.

Des informations peuvent être demandées auprès de Mme

AYMARD (04 75 00 26 15) de la Direction de l'Urbanisme et de

l'Habitat de MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION.

L'enquête publique se déroulera à compter du vendredi 14 avril

2023 à 8h30 jusqu'au lundi 15 mai 2023 à 16h, pendant une

durée de 31 jours.

Monsieur Gérard CLERC, ingénieur EDF, a été désigné en

qualité de commissaire enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête

incluant notamment l'évaluation environnementale du projet et

d'avis de l'Autorité Environnementale ainsi que le registre

d'enquête seront consultables par le public.

En papier et sur poste informatique :

- à la Maison des Services Publics, à l'accueil du bâtiment au

rez-de-chaussée, côté place de Provence, 1 avenue

Saint-Martin à MONTÉLIMAR, aux jours et horaires habituels

d'ouverture ;

En papier :

- En Mairie de MONTBOUCHER-SUR-JABRON, 45 Rue Fortune

Jacquier, aux jours et horaires habituels d'ouverture ;

En ligne sur les sites internet :

- De la commune de MONTBOUCHER-SUR-JABRON :

<https://montboucher-sur-jabron.fr/> /rubrique « informations municipales » - « urbanisme » ;

- De MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION :

<https://www.montelimar-agglo.fr/> /rubrique « aménagement » - « urbanisme » - « aménagement du territoire et planification » ;

De register-dematerialise.fr/4551

accessible via